

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL169

présenté par  
M. Cinieri

-----

### ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« territorial d’incendie et de secours »

les mots :

« départemental ou territorial des pompiers ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 9, substituer aux mots :

« d’incendie et de secours »

les mots :

« départementaux ou territoriaux des pompiers ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel proposant de remplacer l’appellation « services d’incendie et de secours » par celle de « Service Départemental des Pompiers ».